services rendus, nous les intéressons à cette œuvre et nous nous assurons de leur concours dans les moments difficiles. concours qui déjà s'est produit pour nous aider à la mettre sur pied.

» Nous avons donc proposé pour ce Comité, deux membres du Tribunal, deux membres de la Chambre de Commerce, un Prud'homme patron, un Prud'homme ouvrier, soit 5 patrons sur six. Mais il reste six délégués des sociétés de secours mutuels, et les patrons n'en font pas partie, si ce n'est que comme membres honoraires. Enfin, il y a trois délégués du Conseil municipal.

» Mais le grief principal est que nous ne nous soyions pas uniquement adressés aux syndicats. Je me suis bien gardé, en effet, de remettre cette organisation entre leurs mains. Parce que ces syndicats sont avant tout des syndicats politiques et qu'ils n'auraient pas manqué d'exclure des subventions municipales ceux qui ne font pas partie de leurs groupements.

» Or, nous avons entendu, au contraire, assurer la liberté individuelle, nous avons voulu que tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions politiques ou religieuses, puissent se prémunir contre les conséquences du chômage.

» Pour cela, les sociétés de secours mutuels, dans lesquelles les hommes d'opinions les plus différentes se rencontrent et se rapprochent uniquement sur le terrain de la solidarité sociale, étaient tout indiquées. Nous n'avons fait, du reste, que suivre les indications données par le Conseil Supérieur du Travail qui a émis le vœu que les Caisses de secours contre le chômage doivent être subventionnées par les Municipalités, à condition que ces subventions soient réparties entre toutes les caisses de chômage existant dans la localité.

» Ce Comité, du reste, n'est qu'un Comité de début. Nous n'avions devant nous que deux Associations faisant le chômage, le Syndicat Mixte, la Société l'*Employé*.

» Je ne les ai pas oubliées, nous avons retenu l'*Employé*, nous avons écarté le Syndicat Mixte, en tant que syndicat. Non pas que nous voulons exclure les syndicats, nous n'excluons personne. Lorsqu'ils auront fondé des sections de secours mutuels contre le chômage, ils nommeront des délégués qui désigneront entr'eux ceux qui doivent les représenter dans le Comité.

» Le rôle du Comité, et en particulier du contrôleur, se limite à la vérification de la comptabilité des Associations. Le nom des associés ne présente pour eux aucun intérêt, tous les membres du Comité prennent, du reste, l'engagement d'honneur de ne pas les divulguer. Ils fixent en outre le taux de la majoration pour chaque mois, suivant l'état de la Caisse, pour qu'elle ne s'épuise pas trop rapidement.

» Si les syndiqués craignent malgré cela des indiscrétions, ils peuvent se joindre aux sections de sociétés de secours mutuels où ils seront bien reçus et où personne n'a à connaître leur qualité de syndiqués. Ils peuvent aussi créer des Associations spéciales en dehors de leurs syndicats.

» Enfin et pour terminer, nos adversaires attaquent l'article 22 des statuts, que toutes les Caisses de chômage ont adopté, et qui vise uniquement les parasites. Nous devons veiller, avec les sociétés de secours mutuels, à ce que les fonds de la Caisse soient utilement employés, il ne saurait entrer dans notre esprit de prendre parti dans les conflits économiques qui peuvent se produire, ce serait la destruction de notre œuvre.

» J'ai répondu aux attaques dont mon rapport a été l'objet, mais tout cela n'est pas le fonds de la question.

» Dans un but purement politique et que nous apercevons très bien, ce que l'on veut, c'est faire échec à l'institution d'une œuvre qui intéresse au plus haut degré tous les travailleurs.

» Nos adversaires n'y réussiront pas, et c'est déjà une mauvaise action que de le tenter. Je laisse à l'opinion publique le soin de juger leur attitude. »

Après ces explications de M. Edouard Roussel, M. Bailleul demande la parole.

Il s'attache d'abord à justifier l'absence de ses collègues, MM. Lefebvre et Leperq, qui n'ont pas songé à se dérober à la discussion. Il dit qu'il ne faut pas s'illusionner sur la création d'une caisse de chômage; que cette question a été plusieurs fois agitée dans les syndicats, mais que la solution n'a pas été trouvée.

« La chose, dit-il, peut sonner bien, mais la chose ne sera qu'une assiette vide devant l'ouvrier. Le chômage s'intensifie de plus en plus, et pour nous, socialistes, le chômage ne finira qu'avec la société actuelle. »

Il ne veut pas se déclarer systématiquement hostile à tout projet d'où l'ouvrier peut retirer quelque bien, mais la Caisse de chômage de la municipalité ne lui inspire pas confiance.

Il se plaint qu'on n'ait pas consulté les syndicats et déclare que le Comité tel qu'il est constitué, ne donne pas de garantie sérieuse aux ouvriers, qui estimeront contraire à leur dignité de recourir à cette caisse de chômage, contrôlée par des patrons.

M. Roussel fait observer que la dignité de l'ouvrier sera au contraire rehaussée, puisqu'il contribuera lui-même à la constitution de son indemnité de chômage par ses versements.

M. Bailleul revient à son idée que les syndicats auraient dû être consultés comme ils le sont à Gand dont le rapport de M. Roussel invoque l'exemple.

M. Roussel répond à M. Bailleul qu'il ne sait pas ce qui se passe à Gand; que seuls les syndicats qui ont établi une caisse de chômage ont des représentants au Comité du fonds communal. Il ajoute qu'à Roubaix il n'y a que deux groupements qui possèdent une caisse de chômage: Le Syndicat Mixte et la société L'Employé; le premier a été écarté du Comité pour ne pas donner prise aux critiques, et seule la société L'Employé a été admise à y être représentée avec les sociétés de secours mutuels qui sont composées d'ouvriers.

M. Bailleul s'étonne que la société L'Employé ait été admise au Comité alors que les syndicats en sont exclus.

Il lui répond que la société L'Employé a été fondée en vue du chômage.

M. le Maire intervenant dit à M. Bailleul que cette assiette que les socialistes ont laissée vide pour l'ouvrier, la municipalité républicaine voulait y mettre quelque chose dedans, le plus possible.

« Vous vous indignez, dit-il, de voir des patrons contribuer à la constitution de notre caisse de chômage; mais le fait se présente dans toutes les sociétés de secours mutuels, qui sont très heureuses d'avoir recours à des membres honoraires.

» Il s'agit de créer une organisation n'existant pas encore. Nous nous en occupons depuis trois ans et le rapport de M. Roussel est le fruit de longues études et de renseignements puisés dans les comptes rendus du Conseil supérieur du Travail et dans les organisations existant en France et à l'étranger.

» C'est depuis trois ans et non en fin de mandat, dans un but électoral poursuit M. Eug. Motte, que nous nous sommes occupés de cette question. Il y a trois ans que nous avons sollicité l'autorisation de la loterie. Si au mois d'avril elle n'a pas donné les résultats espérés, nous en prorogerons l'échéance et s'il faut, nous trouverons autre chose. »

M. Roussel, pour convaincre M. Bailleul, lit un vœu du Conseil supérieur du Travail, vœu auquel ont adhéré les délégués ouvriers de ce conseil, et recommandant que l'on fasse intervenir les chambres de commerce et toutes les organisations patronales pour l'établissement de caisses de chômage.

M. le Maire clôt la discussion dans laquelle interviennent aussi MM. Dubois et Noyelle, en précisant le but du fonds de chômage communal qui sera de donner des subventions ou des majorations aux associations faisant le chômage et ayant donné la preuve qu'elle fonctionnent régulièrement.

« C'est dans votre intérêt électoral, dit-il, à M. Bailleul, que vous cherchez à tout ébranler quand nous nous efforçons d'améliorer. »

Sur cette observation, M. le Maire met aux voix l'adoption du rapport de M. Edouard Roussel, et de ses conclusions.

La majorité vote pour. A la contre-épreuve, seul M. Bailleul, lève la main. Il déclare voter contre le rapport de M. Roussel, mais n'être pas opposé au principe d'une caisse de chômage. M. Achille Carpentier, qui s'est abstenu, fait la même déclaration. Puis on passe à la suite de l'ordre du jour.

La cantine scolaire de la rue du Collège transférée à l'école de la rue Ternaux

Le projet des grands travaux prévoyait des transformations à l'Institut Turgot destinée à permettre l'installation dans le préau couvert des classes élémentaires, de la cantine scolaire de la rue du Collège, qui est située dans des locaux devenus nécessaires au fonctionnement de notre école primaire supérieure, le transfert eut occasionné une dépense d'appropriation évaluée à 14.500 francs. Or, l'extension prise par notre Ecole pratique de Commerce et d'Industrie ne permet plus de disposer du local précédemment désigné pour cette cantine. C'est pour ces raisons que l'Administration municipale a dû rechercher un autre emplacement et qu'elle fait établir par M. Honoré, architecte, un nouveau projet de construction d'une cantine scolaire à l'Ecole de la rue Ternaux. Le devis estimatif des travaux à exécuter s'élève, ainsi qu'il a été prévu dans l'emprunt, à 14.500 francs, y compris les honoraires de l'Architecte. — Approuvé.

Les cautionnements des receveurs d'octroi

Les fixations des cautionnements à déposer par les receveurs et afférents aux bureaux d'Octroi de la Ville de Roubaix ont été arrêtées en 1899. Depuis cette époque, la situation, au point de vue rapport, de certains bureaux a beaucoup varié; il en est, en effet, dont les recettes ont augmenté, d'autres dont l'importance a considérablement diminué. Les cautionnements étant toujours les mêmes, il se produit ce fait que certains receveurs se trouvent obligés dans les bureaux de peu de rapport à un cautionnement plus élevé que celui auquel ils sont astreints en passant par avancement dans des bureaux plus importants.

C'est pourquoi l'Administration propose de classer les bureaux selon leur importance en plusieurs groupes mis en harmonie avec le nombre des classes de receveurs.

Les bureaux sont au nombre de vingt-deux, outre la recette centrale. Le premier groupe comprendrait cinq bureaux: Abattoir-Lille-Wattrelos-Boulevard-Mouvaux, qui seraient attribués aux cinq receveurs hors classe. L'Abattoir conserverait son cautionnement spécial (2.500 fr.) et les quatre autres auraient le même cautionnement de 1.500 fr. Le second groupe, les cinq bureaux de l'Epeule, Halles, Tourcoing, Lannoy, et Gare-annexe, attribués aux cinq receveurs de 1re classe avec cautionnement de 1.000 francs. Le troisième groupe, les bureaux de Gare Nord-Est, Ialy, Messageries, Allumette, Sartel, Barbieux, attribués aux receveurs de 2e classe avec un cautionnement de 600 fr. Le quatrième groupe enfin réunirait les autres bureaux Gare du Nord, Station, Hem, Beau-Chêne, Moulin, et Cartignies attribués aux receveurs de 3e, 4e et 6e classe dont le cautionnement s'élèverait à 300 fr.. — Approuvé.

Le pont à bascule de la gare annexe

Il y a lieu de procéder au renouvellement du bail avec la Compagnie du Nord pour la location d'un bâtiment et d'un terrain, sur lequel la Ville a établi un pont à bascule, situés dans la Gare de Roubaix-annexe et affectés au service de l'Octroi. Cette location sera faite pour trois, six ou neuf années à partir du 1er janvier 1903, moyennant un loyer annuel de trois cent cinquante francs. — Approuvé.

Les concessions perpétuelles du Cimetière

Dans notre Cimetière communal, il y a deux catégories de terrains affectés aux concessions à titre perpétuel. La première catégorie ne comprend que des parcelles de cinq à six mètres carrés; en raison de leur étendue, leurs prix est très élevé. La seconde catégorie se compose de parcelles ayant uniformément trois mètres carrés de superficie; la Ville en concède en moyenne vingt-cinq par année, contre sept environ de celles de six mètres dont il reste un grand nombre inoccupées alors que les concessions de trois mètres feront totalement défaut dans le délai d'un an. Pour parer à cette éventualité prochaine, les Commissions proposent de convertir en concessions de trois mètres celles d'une superficie plus grande qui bordent le côté droit de l'allée III, entre les allées consécutives XVIII et XX, et qui, en leur état actuel d'étendue, ne seraient pas concédées avant longtemps. L'excédent de terrain devenu disponible par ce morcellement nouveau sera affecté à des sépultures d'enfants. — Approuvé.

La nouvelle société concessionnaire de l'éclairage

La société « Energie électrique du Nord de la France » a constitué une nouvelle Société qui a pris pour titre « Société Roubaisienne d'éclairage par le Gaz et l'Electricité. » Il résulte des documents soumis aux Commissions que par acte reçu, à la date du 14 novembre 1907, par Me Fontaine, notaire en notre ville, la Société Roubaisienne d'éclairage par le Gaz et l'Electricité a été régulièrement constituée au capital de trois millions; que la somme de 750.000 francs, représentant le quart des actions souscrites par divers, a été entièrement souscrite et versée au crédit de la Société Roubaisienne d'éclairage par le Gaz et l'Electricité à la banque « Crédit Foncier et Agricole d'Algérie », dont le siège est à Paris, rue Cambon, n° 43.

Les Commissions proposent d'une d'autoriser cette substitution de société.

Le pavage de la Grande-Rue

Les travaux de réfection du pavage de la Grande-Place ont fait l'objet de trois projets séparés. Deux de ces projets ont été approuvés et les travaux qui les concernent ont été adjugés. Le troisième projet qui s'applique particulièrement au pavage des voies de Tramways a dû être retardé jusqu'à ce qu'on eût obtenu la participation financière des Compagnies intéressées à ces travaux. C'est maintenant chose faite. Les Compagnies se sont engagées à rembourser à la Ville la somme de 21.500 francs montant de la dépense prévue.

Questions de voirie

Le bail d'entretien des chaussées, aqueducs et autres ouvrages d'art va être mis en adjudication pour l'année 1908. Le Conseil approuve le cahier des charges.

Le marché à passer avec Mme veuve Lienhart, 74, rue du Fort pour la fourniture, en 1908, des robinets de bouches d'eau pour pompes à incendie. La dépense totale ne peut dépasser 750 francs; le prix de chaque robinet est fixé à 76 francs.

Est approuvé le projet relatif à la construction dans la rue Bois-le-Duc d'un aqueduc joignant celui de la rue de Lers au siphon qui vient d'être construit sous le canal de Roubaix, à l'aval de l'écluse du Sartel. La dépense prévue s'élève à 8.500 francs; un seul propriétaire, M. Lorthiois, a offert d'y contribuer.

Est approuvé le devis des dépenses à effectuer pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires pendant les années 1908, 1909 et 1910.

Le square du boulevard Gambetta

Le Conseil a approuvé déjà un projet qui a pour objet la création d'un square sur l'emplacement actuel des terre-pleins et de la chaussée centrale du boulevard de Colmar jusqu'au canal. Ce projet figure parmi ceux qui justifient l'emploi des fonds du dernier emprunt. Il s'agit maintenant d'autoriser l'exécution des travaux.

Comme il peut y avoir avantage pour certaines parties de cet ouvrage, soit à traiter à forfait ou à l'entreprise, soit à utiliser les services du personnel de la Voirie pour prendre et rapporter toutes terres utiles les Commissions proposent de laisser à l'Administration le soin de faire exécuter à son gré partie en régie, partie à l'entreprise, les travaux du nouveau square dans les limites du crédit prévu. — Adopté.

Un projet de pont sur le canal

A la suite d'un vœu formulé au sein du Conseil d'arrondissement par M. Hazebrouck, membre de cette assemblée, le Service de la navigation a dressé l'avant-projet d'un pont sur le canal de Roubaix, entre le débouché de la rue des Soies et le quai de déchargement de la Compagnie des mines de Lens. Dans la pensée de l'auteur de ce vœu, il n'était question que d'utiliser l'ancien pont-levis du Galon-d'Eau, auquel on a récemment substitué le pont-levant hydraulique dénommé « pont de Wattrelos ». Mais on reconnut bien vite que le pont-levis disponible, long de 6 mètres 50 seulement, n'avait pas une portée suffisante pour prendre ses points d'appui sur les deux rives du port du Sartel, dont la largeur ne peut être réduite à moins de 16 mètres 40.

Dès lors le Service de la Navigation abandonna l'idée d'utiliser le vieux pont-levis, et dressa un projet de pont-tournant entièrement nouveau. La dépense prévue s'élève à 42.000 francs, dont 31.000 francs seraient à la charge de la Ville et 11.000 francs à la charge de la Compagnie des mines de Lens.

L'importance de cette dépense a paru aux Commissions disproportionnée avec les besoins actuels de la circulation.

Le Conseil est de leur avis et décide d'ajourner la question.

Un parc d'aérostation au square Achille Wibaux

Une proposition a été faite par le Comité de l'Aéro-Club du Nord à l'effet de transférer sur le territoire de Roubaix, son parc d'aérostation qui est actuellement au Vélodrome Roubaisien. Il lui a paru que la grande pelouse du square Wibaux, situé rue de Cassel, présentait toutes les conditions pour effectuer commodément leurs ascensions. Il offrirait ainsi en spectacle gratuit à la population toutes les ascensions qui ont lieu en moyenne une fois par semaine durant la belle saison. Il y aurait lieu d'établir la canalisation du gaz destiné aux aérostats et il a paru aux Commissions que cette dépense pourrait être supportée par la Ville.

Le Conseil ratifie cette décision.

LE BUDGET DE 1908

Rapport de M. F. Chatteleyn — Après dix ans d'administration républicaine

M. Félix Chatteleyn donne lecture du rapport suivant, au nom de la Commission des finances:

« Messieurs, le budget de 1908 est le septième qui est soumis aux délibérations du Conseil municipal depuis la disparition de l'Administration et de la majorité collectivistes. Quel que soit le parti-pris de nos détracteurs, ils ne pourront méconnaître d'abord que tous les budgets à chacun desquels ils n'avaient pas ménagé les plus sombres prévisions se sont régulièrement réglés par des excédents notables, en second lieu que tous témoignaient de l'effort persévérant de la municipalité vers l'amélioration de tous les services, mais plus particulièrement de ceux d'assistance et de solidarité sociales. Peut-être le budget de 1908 soulèvera-t-il les mêmes critiques que les résultats démentiront comme par le passé pourvu que ceux qui ont tenu le gouvernail le conservent pour quatre années encore. La précision et la clarté de chiffres indiscutables démontreront que les prévisions tant en recettes qu'en dépenses ont été établies avec la sincérité la plus scrupuleuse; ils révéleront aussi la générosité inlassable avec laquelle vous avez doté les services d'assistance dont les dépenses sont cette année en augmentation de 242.756 francs sur l'année 1907.

» Malgré cet accroissement de charges dues notamment à l'ouverture de l'Hôpital « La Fraternité » et surtout à l'application de la loi sur l'Assistance aux vieillards, le budget se présente en excellent équilibre sans que les contribuables aient à subir d'augmentation de taxes. Le fait est d'autant plus intéressant à retenir, que le Conseil Général du Nord et beaucoup de Conseils municipaux ont été forcés de créer des centimes additionnels pour assurer l'application de la loi, sans pourtant fixer au maximum, comme vous l'avez décidé, le chiffre des pensions servies aux vieillards et aux incurables; cette constatation est le plus bel éloge de votre sagesse et de la prudence de l'Administration municipale.

Les plus-values réalisées en 1907

» Les prévisions de recettes sont conformes aux résultats obtenus pendant l'année 1907. Certes, depuis 1902, nous n'avons jamais perdu confiance dans l'avenir, et même au lendemain d'années déficitaires, prenant une succession peu enviable et particulièrement difficile, nous n'avons cessé de croire et de dire que quelques années d'une administration réconfortante suffiraient à redonner à nos finances plus d'élasticité et à ramener l'ère des plus-values.

» Nous recueillons aujourd'hui les fruits de six années d'un labeur acharné et d'une gestion éclairée, et nous constatons par exemple, par rapport aux prévisions admises pour le budget de 1907 les plus-values suivantes: cinquante mille francs sur l'octroi; six mille francs sur la perception des droits de place; douze mille francs sur les recettes de la Condition publique; seize mille francs sur la redevance due par la Compagnie des tramways s'élevant en totalité à 116.000 francs au lieu des 25.000 francs qu'elle aurait payés si le règne collectiviste s'était prolongé; quarante-cinq mille cent soixante-quinze francs sur la recette du service des eaux, etc..., etc...

» Les recettes ordinaires s'élevant à 6.055.389 fr. 34 et les recettes extraordinaires fixées à 2.387.496 fr. 98 y compris 1.622.912 fr. 24 de ressources provenant directement ou indirectement de l'emprunt, ont paru régulièrement calculées à votre troisième Commission, qui m'a chargé d'adopter sans modification les chiffres présentés par M. l'adjoint aux finances.

Les dépenses nouvelles

» Les dépenses ordinaires sont inscrites au projet du budget pour 4.336.844 fr. 43 et les dépenses extraordinaires pour 3.104.463 fr. 10 en ce compris, les 1.622.912 fr. 24, dont l'origine a été indiquée. Les dépenses se trouvent cette année en augmentation très notable soit que les services aient été plus largement dotés, soit à cause de la création de services nouveaux.

» L'augmentation des dépenses d'assistance publique est particulièrement sensible puisqu'elles s'élèvent, ainsi que je l'ai dit plus haut, à 242.756 francs, soit 4 fr. 80 % des ressources ordinaires de la Ville.

» Voici comment s'explique ce supplément: Le Bureau de Bienfaisance réclame 42.000 francs de plus parce qu'il doit assurer désormais le service spécial des secours à domicile attribués aux étrangers, service qui relevait précédemment des Hospices.

» En vue du fonctionnement du nouvel Hôpital, la subvention aux Hospices est majorée de 111.704 francs, frais de transfert compris. L'application de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards nous impose une dépense supplémentaire de 87.071 francs qui provient, d'une part, de l'augmentation considérable du nombre des assistés (1600 au lieu de 1130), et, d'autre part, de l'augmentation de 10 % au profit de l'Etat et du Département, de la part contributive de la Ville.

» Quelque lourd que soit le fardeau de ces dépenses, il n'en est pas qu'il soit plus agréable d'acquitter puisqu'elles permettent de soulager bien des infortunes et de réconforter ceux que le malheur ou l'invalidité ont durement frappés.

» Après l'assistance publique, nous devons signaler le chapitre de l'enseignement qui, lui aussi, a pris cette année une belle ampleur, en s'élevant de 603.308 francs à 616.773 francs, soit une augmentation de 13.465 fr., occasionnée par le Collège de jeunes filles et par l'Institut Turgot auquel l'Ecole pratique de Commerce et d'Industrie a été annexée. Cet excédent de dépenses est atténué par une augmentation de recettes de 9.273 francs prévue pour le Collège de jeunes filles. A l'heure présente, cet établissement, qui est en pleine prospérité, figure en recettes pour 68.328 francs et en dépenses pour 79.875 fr. 50, d'où une charge annuelle nette de 11.547 fr. 50 pour la Ville.

» Indépendamment de ces diverses dépenses particulièrement lourdes, il en est d'autres, ainsi que l'indiquent les exemples suivants, qui ont grevé le budget dans une certaine mesure.

» C'est ainsi que:

» A l'article 9, les dépenses du Bureau des accidents du travail se sont accrues de 1.925 francs, par suite de la création indispensable d'un second poste d'employé et de l'augmentation du traitement de l'employé existant.

» A l'article 18, une augmentation de dépenses de 3.000 francs est prévue pour le service de l'Octroi. Cette augmentation, justifiée par le redoublement de zèle et de dévouement dont tous les fonctionnaires de l'octroi ont donné des preuves incontestables, est affectée, jusqu'à concurrence de 2.000 francs, à l'amélioration de la situation du personnel; l'amélioration projetée consiste dans une nouvelle répartition des classes, qui permettra un avancement plus rapide et qui produira son effet immédiatement pour un très grand nombre d'agents de toute catégorie. Les 1.000 francs qui restent sont attribués au préposé en chef dont le traitement de début n'est en rapport ni avec l'importance du service qu'il a à diriger, ni avec la responsabilité qu'il a à encourir. D'ailleurs, le préposé en chef a donné, depuis qu'il est à la tête de l'Octroi de Roubaix, la mesure de sa valeur et de son activité. L'augmentation qui est proposée en sa faveur n'est que la juste récompense de son mérite et ce n'est pas trop le reconnaître que de porter son traitement de 6 à 7.000 francs.

» A l'article 45, relatif à l'Ebouage, il est prévu 1.842 fr. 75 de plus que l'année courante, pour assurer une augmentation méritée de 300 francs au directeur; de 1.050 francs pour la nourriture des chevaux et de 483 fr. 75 pour divers articles du sous-détail.

» Aux articles 58 et 59, l'entretien des chaussées empierrées et l'entretien des promenades exigent respectivement une augmentation de 3.240 francs et de 3.876 francs, soit en tout 7.116 francs. Cette augmentation s'explique par l'agrandissement du Parc de Barbieux et par l'ouverture du Square Wibaux qui exigeront l'un et l'autre des dépenses d'entretien qu'on n'avait pas à prévoir jusqu'ici.

» A l'article 67. Le Bureau d'Hygiène est crédité de 3.300 francs de plus, par suite de la fixation du traitement du directeur à 5.000 francs, chiffre que le directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques de France, a bien voulu admettre, au lieu de celui de 10.000 francs qui était exigé précédemment.

» A l'article 79. Police. Nous passons de 289.300 francs à 296.970 francs, soit une majoration de crédit de 7.670 francs sur l'année 1907. Dans cette somme figurent les dépenses résultant du service des chiens policiers, quelques améliorations de situation, notamment le paiement des heures supplémentaires de travail réclamées des agents et l'ouverture d'un crédit spécial pour accorder une indemnité aux agents de police au moment de leur retraite. C'est là une innovation dont le personnel ne manquera pas d'apprécier toute la valeur.

» Notons en passant, pour répondre à certaines critiques auxquelles le service de la police donne lieu actuellement, que le crédit y afférent a été augmenté de 61.800 francs, soit de 25 % depuis 1902. La municipalité actuelle et les Conseils qui l'ont soutenue ont donc fait tout leur devoir à cet égard, il dépend donc des chefs directs de la police d'assurer le bon fonctionnement de cet important service.

» A l'article 81. Les sapeurs-pompiers nous réclament 3.632 fr. 74 de plus que l'année dernière, pour les employer en amélioration d'habillement et de matériel, en indemnités à accorder aux pompiers ayant droit à leur retraite et pour diverses dépenses d'ordre secondaire.

» A l'article 108. Nous voyons encore s'élever de 2.000 francs le subside aux sociétés de secours mutuels, qui passe ainsi de 18.000 à 20.000 francs. A ce sujet, il y aurait lieu d'insister à nouveau sur la nécessité de limiter aux seuls habitants de Roubaix les subsides dont seuls les contribuables de Roubaix sont appelés à supporter la charge. D'autre part, il importe de veiller à ce que les subsides accordés par la Ville ne puissent profiter plusieurs fois aux mêmes mutualistes quand ils appartiennent à diverses sociétés.

» A l'article 171. Nous inscrivons un crédit de 5.000 francs pour la création de la Caisse de chômage dont l'idée première a été jetée dans les rapports de l'adjoint aux finances, des 29 décembre 1905 et 9 février 1906 sur la loterie et que M. Edouard Roussel vient de développer si heureusement.

» A l'article 200 est ouvert un crédit de 111.800 fr. pour les intérêts à payer en 1908 sur les fractions réalisées de l'emprunt des grands travaux. Par contre, à l'article 56 figure la subvention de 125.000 francs résultant du nouveau contrat d'éclairage qui permet de couvrir entièrement les intérêts de l'emprunt tout en laissant un reliquat.

» Votre troisième commission, après avoir examiné les chiffres des dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires vous propose de les adopter sans modification.

Deux municipalités en parallèle

» Parvenus à l'expiration du mandat que les électeurs nous ont confié en 1902 et nous ont renouvelé en 1904, nous avons le droit de mesurer le chemin que nous avons parcouru et de constater avec fierté que *sans réclamer des contribuables aucune taxes nouvelles et même en renonçant à d'anciennes impositions, nous avons pu non seulement clore l'ère des déficits, mais encore doter plus largement un grand nombre de services.*

» *Alors que les trois derniers budgets de l'administration collectiviste s'étaient soldés par des déficits ne s'élevant pas à moins de 369.748 francs pour 1899, de 760.020 francs pour 1900 et de 500.000 francs pour 1901, soit un total de 1.629.768 francs (un million six cent vingt-neuf mille sept cent soixante-huit francs), les six exercices de la gestion républicaine se sont toujours réglés par des excédents.*

» Malgré la détresse financière que lui ont léguées ses prédécesseurs, l'Administration républicaine a pu rétablir l'équilibre, sans aucunes charges nouvelles, car le produit des sept centimes, qu'elle a maintenus depuis 1902 ne contrebalance pas: la disparition de plusieurs taxes d'octroi qui ont été supprimées en 1902 et 1907 dont le produit peut être évalué à plus de vingt mille francs, la suppression de la taxe sur les vélocipèdes produisant dix mille francs par an, et le mécompte éprouvé lors de l'augmentation des droits sur l'alcool votée par les collectivistes le 1er juillet 1901 pour balancer la réduction des droits sur les bières et les vins mais rendant 131.000 francs de moins que leurs prévisions, enfin la perte supérieure à cent mille francs par an résultant de l'ouverture du second conditionnement.

» Malgré ces pertes s'élevant à deux cent soixante et un mille francs, l'Administration ne s'est pas contentée de rétablir la prospérité des finances, elle a audacieusement décidé la transformation de nos établissements d'assistance, la suppression du vieil Hospice, son transfert à l'Hôtel-Dieu, la construction de la « Fraternité », celle des vieux ménages, du nouvel Hôtel de Ville, l'exécution de grands travaux d'hygiène et d'assainissement, en un mot, elle a déployé une activité inlassable qu'elle a consacrée plus particulièrement au développement des services d'assistance et de solidarité, soucieuse assurément du devoir qu'elle avait à remplir envers tous les Roubaisiens mais plus particulièrement dévouée à la démocratie pour laquelle tous ici nous avons les mêmes sentiments d'affectueuse cordialité. Et maintenant que notre tâche est à la veille d'être terminée, nous ne demandons pas et nous n'escomptons pas de nos adversaires que justice soit rendue à nos intentions et à nos actes, mais nous souhaitons que nos successeurs, quels qu'ils soient, recueillent ces traditions d'économie, d'ordre et d'initiative prévoyante pour que notre grand et cher Roubaix puisse encore être donné en exemple à nos compatriotes et que sur le sol roubaisien continuent à fleurir des œuvres de concorde et de paix comme celles que nous léguerons à nos successeurs. »

LA DISCUSSION

Des applaudissements saluent les derniers mots du rapport de M. Chatteleyn.

M. Bailleul demande la parole. Le rapport que nous venons d'entendre, dit-il, pourra être servi en période électorale.

M. le Maire, riant. — En effet, c'est un avant-goût.

M. Bailleul. — M. Chatteleyn nous assure que votre administration a contenté tout le monde et sa femme. Tant mieux! mais en ville personne n'est content. Je n'ai pas l'intention de vous répondre, mes arguments seraient les mêmes que les années précédentes. Du reste, le corps électoral sera bientôt appelé à dire ce qu'il en pense.

M. le Maire. — A 90 jours et le mois? comme on dit dans le commerce.

M. Bailleul. — Je ne comprends pas.

M. le Maire. — Mais si, mais si! Puisque vous êtes patron vous avez des échéances!

On rit, puis on passe à la lecture du budget par chapitres, ce qui abrège de beaucoup la besogne, car les années précédentes, on lisait les quelques centaines d'articles que comporte le compte communal, sans faire grâce d'un seul, ce qui prolongeait la séance jusqu'à minuit et plus.

A l'article 89 des recettes extraordinaires (remboursement par l'Etat des fonds avancés pour l'établissement d'un circuit téléphonique).

Coupez demande qu'au lieu de la salle d'expositions prévue dans le projet des grands travaux et dont il conteste l'utilité, on construise un Hôtel des Postes, digne de l'importance commerciale de Roubaix. Il critique l'installation de nos services postaux. Notre bureau central, dit-il, est une boîte à microbes dans laquelle sont entassés les employés les uns sur les autres.

M. Ed. Roussel, remplaçant momentanément M. le Maire. — Nous avons provoqué sur ce sujet des propositions de l'Administration des Postes, nous les avons reçues et elles sont actuellement à l'étude. Nous vous indiquerons la solution qui sera apportée. Tous ici nous sommes d'accord pour dire que le bureau central des Postes n'est pas digne de notre ville.

M. Coupez. — Il est plus urgent de construire un Hôtel des Postes qu'une salle d'expositions complètement inutile.

M. Sayet. — Ne revenez donc pas toujours sur les mêmes questions, le projet de salle d'expositions est voté, il n'y a plus à y revenir.

—— Au chapitre relatif aux dépenses de l'Abattoir, M. Ed. Dubois demande, au nom de M. Achille Rousseau, indisposé, que le traitement de M. Bottiau, inspecteur des denrées alimentaires, soit relevé.

M. Deschodt. — Je suis complètement de votre avis nous n'avons qu'à nous louer de ce fonctionnaire. Mais le budget est étriqué et nous ne pouvons pas faire beaucoup. Aussi je propose, si M. Sayet y consent, une augmentation de 300 fr.

Ce chiffre est adopté.

—— A l'article dépenses des pompiers, M. Leblanc fait remarquer que le chiffre de 39.159 fr. 33 est porté pour l'année prochaine à 42.792 fr. 57. Dans ce chiffre est comprise une somme de 2.000 francs qui permettra de verser intégralement aux vieux pompiers leur retraite, à partir du 1er janvier.

—— Au chapitre de l'Instruction Publique, M. M. Noyelle dit que beaucoup d'élèves de nos écoles en droit d'obtenir une bourse, n'en ont pas parce qu'il n'y a pas de disponibilités. Il serait nécessaire de suivre les études des boursiers, car s'ils ne donnent pas toute satisfaction, on donnera à de plus dignes les bourses dont ils sont titulaires.

L'Administration prend bonne note de cette observation judicieuse.

Les grands travaux effectués en 1907. Ceux de 1908

Au chapitre des emprunts, M. Sayet demande à indiquer l'emploi de la partie de l'emprunt afférente à l'année 1907.

Il a été exécuté en 1907, 9 kilomètres 284 de canalisations d'eau potable, dans soixante-sept rues. Des travaux d'assainissement, pavages, aqueducs, etc., ont été adjugés pour douze rues et sont en voie d'exécution. Le square Wibaux a été acheté, payé et ouvert au public. La passerelle du Fresnoy, reliant la rue de la Gare à la rue de l'Ouest a été commandée et un premier acompte de 30.000 francs a été payé.

500.000 francs ont été affectés à l'achèvement de l'hôpital de la « Fraternité ». Les travaux de construction de la salle de distribution de secours au Bureau de bienfaisance sont en voie d'exécution. L'acquisition et l'aménagement du Collège de jeunes filles et l'acquisition de l'emplacement destiné à l'agrandissement de l'école de filles de la rue du Pile sont en voie de réalisation. Enfin l'Hôtel de Ville est en construction.

Le programme de 1908 ne sera pas moins chargé. Dès maintenant nous pouvons vous dire, ajoute M. Sayet, que des canalisations d'eau potable intéressant 43 rues seront mises en œuvre prochainement sur un parcours de 7 kilomètres 390.

Le groupe scolaire de la rue Linné et les améliorations prévues à l'emprunt pour quelques écoles sont en ce moment à l'étude et les projets seront soumis incessamment au Conseil municipal. Il en est de même pour un certain nombre de rues à assainir. Déjà, ce soir, vous avez voté le square du boulevard Gambetta et la salle de cantine de l'école de la rue Ternaux.

VOTE DU BUDGET

Le budget se balance comme suit:

Recettes, 7.442.886 fr. 32; dépenses, 7.441.607 francs 53. Excédent de recettes, 1.278 fr. 79.

Toute la majorité vote pour, la minorité s'abstient. M. Noyelle le lui fait remarquer et ajoute: Vous ne votez pas contre le budget, vous allez être maudits par le Parti et condamnés à mort!

LES VŒUX

Les concours de pinsons

M. Emile Leblanc, adjoint, émet les vœux suivants:

Messieurs, depuis quelque temps, la gendarmerie a dressé beaucoup de contraventions aux pinsonneurs.

Je n'en fais pas un grief aux braves pandores qui ne font qu'assurer l'exécution d'un arrêté, seulement ces procès ont ému tous ces braves gens et vous savez, comme moi, combien sont nombreux les ouvriers qui ont des pinsons et qui pratiquent le sport tout à fait pacifique des concours de ces oiseaux.

Je prie, en conséquence, le Conseil municipal de vouloir bien renouveler le vœu que j'ai déposé dans la séance du 26 février 1904 et qui fut adopté à l'unanimité.

Voici ce vœu que M. le Préfet a bien voulu prendre en considération:

« Considérant que les concours de pinsons n'ont jamais fait l'objet d'aucune plainte, ni d'aucune réclamation;

» Considérant que ce sport, tout à fait pacifique, est pratiqué dans le Nord depuis un temps immémorial;

» Qu'il est une des grandes distractions d'une très notable partie de notre population ouvrière;

» Le Conseil municipal de Roubaix prie Monsieur le Préfet du Nord de vouloir bien user de son influence pour que ces concours soient laissés libres comme par le passé. »

Le soussigné émet le vœu suivant:

Le Conseil municipal de Roubaix prie Monsieur le Préfet du Nord de vouloir bien user de son influence pour que la capture des oiseaux dits « passereaux » soit tolérée à l'époque du passage de ces oiseaux, c'est-à-dire du 1er octobre au 15 novembre de chaque année.

Cette tolérance existe en Belgique et cependant la Belgique fait partie des Etats qui ont signé la convention internationale défendant de capturer les oiseaux de grosseur inférieure à celle de la caille.

M. Coupez demande encore qu'on change l'emplacement du kiosque-abri que la Compagnie des Tramways va faire élever sur la place de la Gare, car il estime que cet édicule va couper la perspective de la rue de la Gare.

La question sera étudiée.

A 10 heures 45, le huis clos est prononcé.

A huis clos

Une pension annuelle de 662 fr. 61, à compter du 27 octobre, est allouée à Mme Sophie Beuscart, veuve de M. D. Lerat, receveur d'octroi en retraite; une retraite proportionnelle de 321 fr. 32 à M. Emile Alsberghe, préposé d'octroi; une pension de 400 francs à M. Alphonse Bouzin, sergent des sapeurs-pompiers.

Toux, Rhume, Bronchite
PATE ET SIROP DE NAFÉ
DELANGRENIER
70 ans de succès

LES GRÈVES

A HEM

Au tissage de la maison Betremieux aîné fils. — La dernière entrevue entre M. le Maire de Lannoy et les patrons. — Echec des démarches de M. Joly

Comme nous l'avions annoncé, hier, une dernière entrevue a eu lieu, vendredi, entre les patrons, et M. Alfred Joly, maire de Lannoy. Commencé à deux heures, l'entretien, auquel a assisté M. Faudot, commissaire spécial de M. le Préfet, a duré jusqu'à cinq heures. De même que la veille, M. Joly, malgré tous ses efforts, a échoué dans cette nouvelle tentative de conciliation.

MM. Betremieux ont déclaré s'en tenir exclusivement à leurs concessions.

M. le maire de Lannoy a rendu compte de sa démarche aux ouvriers, dans la soirée. Il les a priés de lui envoyer, aujourd'hui samedi, à neuf heures du matin, une délégation de plusieurs grévistes pour examiner avec eux la situation.

Les grévistes n'avaient pas manifesté vendredi matin, au passage des six ouvrières des préparations, se rendant à l'usine. Mais, en revanche, ils ont recommencé l'après-midi, à leur sortie, vers trois heures et demie.

A FOURMIES

Chez les ouvriers mouleurs et fondeurs

Le chômage est complet aux fonderies Amédée Delsaux, Hainaut et Buisset. Une nouvelle entrevue entre délégués ouvriers et patrons a eu lieu sans résultat.

NICE *Hôtel de la Méditerranée.* Maison de 1er ordre sur la Promenade des Anglais. — Ecrire pour plan et tarif. 648

LUMINOL Savon donnant au linge une blancheur éclatante. 3809

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Au Conseil Municipal

Le Conseil municipal a tenu, vendredi soir, une importante séance, occupée pour la plus grande partie par la discussion de deux questions, la création d'une caisse de chômage et le budget de 1908.

Nous avons dit, déjà, tout le bien que nous pensons de cette œuvre sociale de premier ordre destinée à venir en aide aux ouvriers prévoyants, frappés par le chômage. On pouvait croire qu'il y aurait eu unanimité pour rendre hommage à la noble et généreuse pensée qui avait dicté cette création. C'était compter sans la hideuse politique qui, pourtant, n'avait rien à faire en l'occurrence. Les partisans de la surenchère qui, pendant les dix années qu'ils ont détenu le pouvoir municipal, n'ont su rien faire pour les chômeurs, sinon leur servir des discours, sont venus dire qu'il n'y avait pas assez de 25.000 francs, que c'était porter atteinte à la dignité de l'ouvrier que de l'aider dans les moments difficiles et, surtout, qu'on avait eu tort de ne pas consulter les syndicats sur la question.

M. Edouard Roussel, le sympathique adjoint au maire qui a attaché son nom à la caisse de chômage roubaisienne, n'a pas eu de peine à réfuter toutes ces critiques injustes. On lira d'autre part comment il y a répondu victorieusement. Il a montré, notamment, que dans la nouvelle institution organisée contre le chômage la dignité de l'ouvrier est tout aussi sauvegardée que dans les sociétés de secours mutuels. Personne n'a jamais osé dire que le travailleur atteint par la maladie qui reçoit des secours de la société à laquelle il a versé ses cotisations, est un mendiant à qui on fait l'aumône. Il en est de même des caisses de chômage où le secours accordé au chômeur par la société ou le syndicat est simplement majoré par les subventions municipales et autres.

Nous n'avons pas mis l'organisation nouvelle aux mains des syndicats, a ajouté M. Ed. Roussel, parce que nous connaissons leur exclusivisme; les chômeurs qui n'auraient pas adhéré aux groupements syndicaux n'auraient rien touché.

Bref, pour tout homme qui n'est pas de parti pris, le Conseil municipal a créé, hier soir, un organisme social qui manquait, à Roubaix, ville de travail. Nous sommes persuadés que les ouvriers n'auront qu'à s'en louer.

***

Dans un remarquable rapport M. Félix Chatteleyn nous a exposé en raccourci, d'une façon lumineuse, l'œuvre de la municipalité républicaine arrivée au terme de son mandat.

M. Bailleul a eu raison de dire que nos amis pourraient servir ce document pendant la prochaine période électorale. Les électeurs y verront, en effet, comment l'Administration si compétente de M. Eugène Motte, à qui M. le préfet du Nord rendait un éclatant hommage lors des fêtes du 24 novembre, a su gérer les intérêts de la ville dans une période particulièrement difficile, alors que dans ses trois dernières années, l'administration collectiviste avait fait plus d'un million et demi de dettes. Le parallèle est saisissant.

Nous recommandons la lecture du rapport de M. Chatteleyn, on y trouvera un réel profit. Le leader de la minorité collectiviste n'a su qu'y répondre, et pourtant ce document contient des choses bien dures pour l'administration dont il fit partie. Il s'est contenté de dire qu'on se retrouverait dans trois mois, à 90 jours et le mois, a répliqué M. Eugène Motte. Ce sera l'échéance le jour où les Roubaisiens voudront payer à nos amis la dette de reconnaissance qu'ils ont contractée envers eux. Ils n'y failliront pas.